

## Conseil Municipal

### Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 8 juillet 2021

**Étaient présents et ont pris part aux votes :** Mmes Cécile GUICHARD, Valérie LABROT, Séverine ROURE, Patricia VACHER, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO (pouvoir de Mme Sandrine MOREL), et MM. Pierre CHAPUIS, Michel LIOGIER, Yves PIALAT (pouvoir de M. Sylvain BREYSSE), Daniel TESTON, Jean-Luc TESTUD et Emmanuel VIDAL (pouvoir de M. Bruno TASSAN-DIN).

#### **Résidence Jean Mounier - APATPH**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité cinq délibérations relatives au plan de sauvegarde de l'association APATPH, propriétaire et gestionnaire de la résidence intermédiaire « Jean Mounier », qui connaît des difficultés financières l'obligeant à se séparer de trois ensembles immobiliers sur le département.

Un protocole quadripartite entre la Commune, le Département, l'APATPH et Ardèche Habitat a été adopté, sous réserve de la validation du plan de sauvegarde par le Tribunal Judiciaire de Privas.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Ardèche Habitat sera chargé de la gestion des 16 logements de la résidence Jean Mounier, en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans conclu avec la Commune qui devient propriétaire de l'ensemble immobilier pour une valeur de 1 851 145 €, Ardèche Habitat versant à la Commune la somme de 1 568 865 € correspondant à la valorisation du bail emphytéotique. La différence de 282 280 € correspond à la valeur du terrain et de la salle associative que la Commune acquiert en pleine propriété.

Parallèlement, la commune apporte sa garantie à hauteur de 50 % (à égalité avec le Département) du prêt consenti par la Banque des Territoires à Ardèche Habitat pour financer l'investissement que représente la reprise en gestion de la résidence Jean Mounier.

Le conseil municipal a également approuvé les plans d'arpentage ainsi que les décisions budgétaires modificatives découlant de cette opération.

#### **Marchés de travaux**

Conformément aux procédures d'attribution des marchés publics, le conseil municipal a décidé :

- de confier les travaux de réalisation de l'aire d'accueil multimodale (entrée du parc du château de Blou) à l'entreprise SATP d'Aubenas, pour un montant de 84 947 € HT ;
- de confier l'installation des sanitaires publics dans le parc à l'entreprise FRANCIOLI de Chaleins (Ain) pour un montant de 33 216 € HT et la réalisation du radier support à l'entreprise LM Maçonnerie de Thueyts, pour un montant de 3 053,25 € HT ;
- de confier les travaux d'isolation thermique des appartements communaux de la Maison Coutil à l'entreprise Espace Agencement de Thueyts (remplacement des menuiseries) pour un montant de 28 958,08 € HT et à l'entreprise Cédric CLUZEL de Barnas (remplacement des appareils de chauffage électriques) pour un montant de 9 972 € HT.

Il est rappelé que tous ces travaux font l'objet de subventions de la part de l'État, de la Région et/ou du Département.

### **Aménagement d'un immeuble communal**

Le conseil sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 50 % dans le cadre du dispositif « Villages de Caractère » pour des travaux de réhabilitation du local communal situé 13bis rue de la Fontaine, dont le rez-de-chaussée est destiné à accueillir un cabinet d'infirmière libérale. Ce projet, dont le coût est estimé à 41 700 € HT, contribue à la redynamisation du centre bourg.

### **Entretien des chemins de randonnée**

Le conseil a autorisé le renouvellement pour l'année 2021 de la convention entre la Commune et la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, qui prévoit l'entretien par les moyens propres de la Commune de 18,5 km de sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, ainsi que de 14,7 km du parcours permanent du Trail de la Chaussée des Géants. Pour ces prestations, la Communauté de communes versera à la Commune la somme de 4 920,24 € sous forme de subvention.

### **Acquisition foncière**

Le conseil autorise l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée F 1100 qui borde la rue de Georgie à proximité du cimetière, pour un montant de 45 000 €. La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans s'est engagée à reverser à la Commune 50 % du prix de cette acquisition, une partie de la parcelle devant servir à l'élargissement futur de la voie communale, d'intérêt communautaire. La partie restante du terrain pourrait éventuellement être aménagée en espace de stationnement.

### **Vente de véhicule communal**

Le conseil, par 14 voix pour et 1 abstention, a décidé de vendre à la Commune de Pont de Labeaume un tracteur équipé d'une débroussailleuse, dont les services technique n'ont presque plus l'usage, au prix de 12 000 €.